



Règlement du 11^{ème} Tournoi senior de St. Jean de la Ruelle

les 4 et 5 décembre 2021



Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBaD notamment du Règlement Général des Compétitions, de la ligue CVDL et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule les 4 et 5 décembre 2021 au gymnase Maurice Millet (*rue Maurice Millet 45140 St. Jean de la Ruelle*).
3. Le Juge-Arbitre du tournoi est Aurélien FORT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 1.
4. Un protocole sanitaire est élaboré pour ce tournoi, il complète celui des autorités sanitaires et celui de la fédération. Tout joueur présent lors de cet événement doit s'y soumettre sous peine d'exclusion.
5. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi à la suite de conditions sanitaires trop restrictives ou sur demande des autorités (Fédération, Préfecture, mairie, ...)
6. Le PASS Sanitaire est obligatoire pour accéder au Gymnase.
7. Le Port du masque est obligatoire dans l'enceinte du gymnase hors surface de jeu et lors de la restauration.

Séries et Tableaux

8. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories cadet, junior, sénior et vétéran pour les séries R4 à NC
9. Rappel de l'article 3.2.1.5 du RGC : *« Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).
Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).*
10. Le tournoi se déroulera dans toutes les disciplines (Simple, Double, Double Mixte) sous forme de TOP.
11. Dans la mesure du possible, les simples, les doubles et les mixtes seront organisés en poule pour la phase préliminaire puis en élimination directe pour la phase finale (respect des 8 matchs maximum / joueur / jour).
12. L'inscription se fera par rapport au classement CCPH du 25 novembre 2021.
13. Dans la mesure du possible, les tableaux se joueront en poules pour la phase préliminaire, puis en élimination directe pour les phases finales.
14. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.
15. Certains tableaux pourront être limités ou fusionnés ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits. L'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits tableau par tableau. Les joueurs supplémentaires seront inscrits en Liste d'Attente.

Inscriptions et liste d'attente

16. Chaque participant doit être licencié auprès de la FFBaD au moment de son inscription à la compétition ou à défaut à la date du tirage au sort (licence saisie et validée par la ligue après réception du paiement). A défaut, les joueurs ne seront pas admis au tournoi et leurs droits d'engagement seront conservés.
17. Chaque joueur peut s'inscrire dans les disciplines de son choix, sur 2 tableaux maximum.
18. Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un tableau par jour. Les simples et mixtes se joueront en intégralité le samedi et les doubles le dimanche. Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en mixte le samedi.
19. Les frais d'inscription s'élèvent à 15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux (Participation fédérale de 2€ incluse).
20. Seules les inscriptions complètes accompagnées du règlement par chèque seront traitées, selon leur ordre d'arrivée (aucune inscription par téléphone ou par mail). La date d'inscription prise en compte sera la date d'envoi, cachet de la poste faisant foi. En double, ce sera celle du dernier joueur inscrit.
21. Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double et en mixte, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
22. La date limite d'inscription est fixée au 20 novembre 2021.
23. Le tirage au sort aura lieu le 27 novembre 2021 avec une prise en compte du CPPH au 25 novembre 2021.
24. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Forfaits

25. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
26. En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant, ou bien accepter la proposition de partenaire de l'Organisateur.
27. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre-Val de Loire ainsi qu'une copie à l'organisateur en le prévenant au plus tôt pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
28. Si dans une paire, un joueur est forfait, la paire première sur liste d'attente sera prise pour combler la paire forfait. S'il n'y a pas de paires en liste d'attente alors le joueur restant de la paire forfait pourra trouver un joueur de même classement pour remplacer son partenaire.
29. En cas de forfait involontaire, annoncé avant la compétition, et dûment justifié, la somme correspondante peut être remboursée sur demande écrite. Les engagements ne sont pris en compte qu'à réception de la feuille d'inscription correctement remplie et accompagnée du règlement correspondant.
30. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour l'annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
31. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, ou en cas de désistement avant le tirage au sort, les droits d'inscription perçus seront remboursés dans leur intégralité. Après le tirage au sort, les remboursements d'inscription ne seront possibles que sur présentation d'un certificat médical justifiant du caractère involontaire du forfait.

Durant le tournoi

32. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Selon la disponibilité des arbitres invités, certains matchs pourront être arbitrés à la discrétion du Juge-Arbitre et de l'Organisateur, sans que les joueurs puissent s'y opposer. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
33. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
34. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre des matchs, en cas de nécessité et en accord avec le Juge-Arbitre.
35. Tout joueur désirant s'absenter ou quitter la salle, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du Juge-Arbitre et avertir la Table de Marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif. Les joueurs doivent être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.
36. Les joueurs doivent se signaler à l'accueil au moins 45 minutes avant l'heure prévue de leur premier match.
37. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter le match, échauffement et essais des volants compris. Ils disposent de 60 secondes de pause autorisée au 11^{ème} point marqué de chaque set et de 120 secondes de pause maximum entre chaque set. Le respect de ce timing sera contrôlé afin d'optimiser le déroulement de l'échéancier.
38. Tout joueur ou équipe, non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après le lancement du match, risque une sanction prononcée par le Juge-Arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
39. Tout joueur doit accéder au terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match, et n'est pas autorisé à en sortir pendant les sets, sauf autorisation ponctuelle accordée par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter temporairement doit impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
40. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. La durée de ce temps de repos pourra être écourtée qu'à la demande expresse des joueurs uniquement. Le Juge-Arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.
41. Les volants officiels du tournoi sont les RSL Tournay N°3 (en plumes), ces volants devront être utilisés en cas de désaccord entre les joueurs, ils seront en vente sur place sur le stand LARDE SPORTS. Les volants sont à la charge des joueurs.
42. Auront accès aux terrains seulement les officiels, les joueurs appelés, l'organisation et les conseillers d'équipe (2 par demi-terrain). Tous les autres acteurs ou spectateurs sont invités à utiliser les allées périphériques aménagées et les gradins, sans gêner la table de marque. Aucun téléphone, bouteille d'eau ouverte ou nourriture ne sera admis sur la surface de jeu (chaises de coach comprises).
43. Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées avec les tableaux de la compétition.
44. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments inscrits sur la liste des produits dopants devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
45. Droit à l'image : les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, formuleront une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
46. L'Alerte St. Jean Badminton décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident, à l'intérieur et aux abords du gymnase.
47. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.